

IDÉES

POLITIQUE CULTURELLE

Ottawa doit revoir sa position sur les géants du numérique

LUC FORTIN

Ministre de la Culture et des Communications

J'ai pris connaissance de la position du gouvernement Trudeau en ce qui a trait aux nouvelles réalités numériques, et je partage l'inquiétude de nombreux intervenants du milieu culturel québécois. D'importantes mesures doivent être prises pour assurer l'équité entre les diffuseurs, et l'avenir de notre industrie culturelle.

Lorsque le gouvernement du Québec s'est lancé dans le vaste chantier de renouvellement de la politique culturelle, j'ai eu la chance d'être au cœur d'un processus de consultation qui allait me mener dans toutes les régions du Québec. Rapidement, nous avons dégagé des précieux témoignages certains consensus, notamment en ce qui a trait à l'importance de maintenir, voire de renforcer, le rôle que jouent le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des en-

treprises culturelles (SODEC), des organismes créés dans le but d'apporter un soutien accru à nos créateurs et à nos entrepreneurs culturels. Il m'est aussi apparu évident qu'il fallait bâtir sur la politique culturelle de 1992; c'est ce que nous avons proposé avec le projet de Politique québécoise de la culture que j'ai rendu public au début de l'été et qui sera bonifié à la suite du forum tenu à Montréal la semaine dernière.

Ces consultations sont déjà un grand succès, car la politique qui en découlera permettra de faire rayonner notre culture dans toutes les régions du Québec, au plus près des citoyens; qu'elle mettra la langue française au centre de la promotion et de la diffusion de notre culture et qu'elle permettra, à terme, une collaboration renforcée entre la culture et l'éducation. Elle sera le projet d'une génération au bénéfice des Québécois et des Québécoises, des artistes professionnels, sans oublier les travailleurs culturels.

Pour une équité fiscale et réglementaire

Un consensus s'est aussi rapidement dégagé des consultations: l'importance, pour le

Québec et pour le Canada, d'imposer aux grandes plateformes étrangères de diffusion de contenu numérique la perception des taxes déjà existantes — la TPS et la TVQ —, dans un souci d'équité avec les services similaires de portée québécoise. J'affirme aujourd'hui toute la détermination du gouvernement du Québec dans ce dossier. Ce que certains ont appelé la «taxe Netflix», mais qui concerne aussi Spotify, iTunes et Amazon — pour ne nommer que ceux-là — n'est pas une nouvelle taxe pour les consommateurs, et devrait être perçue comme un traitement équitable pour toutes les entreprises, qu'elles soient canadiennes ou étrangères.

Évidemment, ce serait le début d'un long processus, qui ne se fera pas sans difficultés et qui doit passer par une concertation de tous les pays du G20. Tous les pays industrialisés font face à cet enjeu.

Des associations nationales telles l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) ou la Société canadienne des auteurs,

compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) ont soulevé, à maintes reprises, la nécessité d'en arriver à un cheval de bataille commun avec le gouvernement fédéral, pour l'équité et la justice en matière de diffusion numérique. Cette question est intimement liée aux difficultés que le numérique entraîne dans l'application de la Loi sur le droit d'auteur et, notamment, aux répercussions qui en découlent sur la juste rémunération des créateurs.

En ce sens, les premières orientations de la politique culturelle canadienne annoncées par le ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, nous paraissent inquiétantes. C'est tout un secteur de l'économie québécoise, celui de la culture, que je représente fièrement, qui attend de connaître l'orientation choisie par le fédéral. Les premiers signes indiquent que le gouvernement canadien choisira de ne pas appliquer ces taxes. Il est important non seulement pour moi, mais aussi pour des milliers de travailleurs culturels, qu'Ottawa revienne sa position.

Dans le cas contraire, ce serait un bien mauvais signal à envoyer aux artisans de notre culture.



La crise des subprimes avait débuté à l'été 2007 et avait culminé par la faillite de la banque Lehman Brothers, le 15 septembre 2008.

Dix ans après la crise des subprimes : entre optimisme et vigilance

KHALID ADNANE

Économiste à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

En 1862, l'économiste français Clément Juglar affirmait ceci: «les crises, comme les maladies, paraissent une des conditions de l'existence des sociétés où le commerce et l'industrie dominent [...] On peut les prévoir, les adoucir, s'en préserver jusqu'à un certain point; mais [jamais] les supprimer».

Certes, le contexte a grandement changé depuis et cette posture peut paraître quelque peu fataliste aujourd'hui. Pourtant, la réflexion demeure pertinente, surtout que l'on souligne cette année le dixième anniversaire de la fameuse crise des crédits hypothécaires toxiques, les subprimes. Celle-ci avait débuté à l'été 2007 et avait culminé par la faillite d'un géant américain, la banque Lehman Brothers, le 15 septembre 2008.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Une telle dérive est-elle encore possible malgré tout ce que les gouvernements ont déployé en matière de sauvetage financier et de régulation pour prévenir d'autres crises similaires?

Une réponse, à la fois sage et réaliste, se résumerait ainsi: il faut faire preuve d'optimisme, mais s'assurer d'une grande vigilance.

Optimisme

En effet, il faut être optimiste quant aux avancées réalisées depuis la crise des subprimes. Il y a eu un consensus sur le fait que la révolution néolibérale du début des années 1980 (de Ronald Reagan et Margaret Thatcher) a été un tournant dans l'enchaînement des crises que nous connaissons depuis cette période. Ce repositionnement idéologique, qui érigeait la primauté du marché «autorégulateur» comme un principe sa-

cro-saint, s'est exprimé par une vague de dérèglements, notamment dans la sphère financière. Cette vague est considérée aujourd'hui comme la cause principale de la crise de 2007-2008. Car, sans contrôle et sans balises contraignantes, sans règles ni encadrement, le marché est capable de tous les dérapages.

En ce sens, la majorité des gouvernements (entre autres au sein du G20) ont mis en place de nouvelles régulations strictes du système financier, principalement du système bancaire. Résultat: l'activité des banques est fortement encadrée afin de prévenir de nouveaux abus et pour limiter les risques de contagion constatés durant la dernière crise. À titre d'exemple, les banques ont été contraintes d'observer plusieurs règles prudentielles et ont aussi été obligées de se livrer régulièrement aux fameux «stress tests» afin de vérifier leur vulnérabilité face à un choc financier soudain.

Vigilance

Ces avancées décisives ne doivent toutefois pas occulter deux éléments très inquiétants. Le premier vise cette volonté quasi obsessionnelle, notamment chez les dirigeants américains, de réviser ces normes et protocoles imposés aux banques, par souci d'une plus grande flexibilité du marché. Autant le président Donald Trump que les élus républicains salivent déjà à cette idée et veulent, dans cette croisade idéologique (contre l'héritage Obama au passage), renverser certaines dispositions mises en place. C'est le cas de la règle Volker, un rempart important contre les agissements spéculatifs des banques avant la crise de 2007-2008.

L'autre élément préoccupant renvoie au fait que les principales activités ciblées par les régulations sont les activités bancaires. En parallèle, un autre secteur très imposant aujourd'hui, celui que l'on qualifie de finance de l'ombre (*shadow banking*), n'est pas soumis aux mêmes règles que les activités bancaires et peut donc fonctionner en presque totale liberté et dans une grande opacité. Celui-ci concerne, entre autres, les fonds spéculatifs, comme les fameux *hedge funds*. Si ce type de finance était relativement moindre dans les opérations de transactions financières avant 2007-2008, il a pris des proportions inédites aujourd'hui: 92 000 milliards de dollars (*Le Monde*, 6 juillet 2017).

Que retenir donc? Que la vigilance est de mise. Certes, beaucoup de progrès ont été réalisés. Ils reposent, entre autres, sur les enseignements tirés des différentes crises «sévères» (comme en 1929 et en 2008) et rappelent que celles-ci ne sont pas une fatalité. Cependant, cela suppose une bonne coordination de notre système économique, le système capitaliste, et passe nécessairement par une régulation optimale afin d'éviter les excès de ses acteurs.

C'est justement une des conclusions que propose le Prix Nobel d'économie Paul Krugman dans son excellent ouvrage *Pourquoi les crises reviennent toujours?*. Il dit à juste titre ceci: «Manifestement, ce que nous allons avoir à faire, c'est réapprendre les leçons que nos grands-pères ont apprises de la Grande Dépression. Je ne vais pas essayer de décrire dans les détails un nouveau régime de régulation, mais le principe fondamental suivant devrait s'imposer: tout ce qui doit être secouru pendant une crise financière, parce qu'il joue un rôle essentiel dans les rouages financiers, devrait être régulé en dehors des crises [...]».

Comme quoi, lorsqu'on scrute l'évolution de notre histoire économique pour en analyser les moments de rupture, un fait demeure: les contextes changent, les problèmes et les solutions aussi. Seules les idéologies résistent, pour le meilleur et pour le pire!

Le Québec a besoin de tous ses talents pour les élections municipales

MARTIN COITEUX

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal

Le 5 novembre prochain, ce sont plus de 8000 postes d'élu municipal qui devront être pourvus, et ce, partout au Québec. Il va sans dire qu'il s'agira d'un moment important pour la démocratie québécoise et pour l'avenir de nos collectivités.

Ces élections de 2017 revêtent une importance toute particulière: le 15 juin dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Cette loi, maintenant en vigueur, donne les coudées franches aux élus municipaux pour prendre certaines décisions qui produisent des résultats concrets dans la vie de leurs concitoyens. Il s'agit de la plus grande décentralisation de pouvoir vers les municipalités de l'histoire du Québec. Jamais les élus municipaux n'auront eu un rôle aussi déterminant dans l'avancement de leur collectivité.

Tous les points de vue

Dans un contexte où les citoyennes et citoyens du Québec réclament une modernisation de l'action politique, ces élus municipaux ont maintenant les moyens des ambitions de leurs électeurs. Pour mener à bien ce grand projet, le Québec a besoin de tous les points de vue et de toutes les sensibilités qui s'expriment dans la société.

Pour ce faire, il est impératif qu'il puisse compter sur davantage de femmes, de jeunes et de Québécois issus de la diversité. En effet, le Québec moderne présente un visage et une réalité empreints de nuances et de diversité. Les candidatures municipales et, par la suite, nos élus et élues, doivent refléter cet état de fait. Nous avons besoin de tous les points de vue, de toutes les valeurs et de toutes les visions pour que tous et toutes soient pris en compte et pour que nouveaux pouvoirs riment avec un avenir meilleur pour les citoyens et citoyennes d'aujourd'hui et de demain. Nous avons besoin des forces vives issues de tous les horizons: le Québec ne peut se priver d'aucun talent.

À tous ceux et à toutes celles qui ont à cœur leur communauté et qui souhaitent participer au façonnement de son avenir, présentez-vous. Faites partie de la prise de décision. C'est l'occasion d'agir concrètement. Ensemble, ayons le courage de nos idées et de nos valeurs. Aussi, ne ménageons aucun effort pour que davantage de femmes, de jeunes et de Québécois issus de la diversité se présentent et fassent porter une nouvelle voix.

À une ère où le Québec municipal est plus autonome et peut prendre davantage de décisions qui auront une incidence quotidienne, que ce soit en développement durable, en transport collectif ou dans les domaines économiques, sociaux et culturels, vous pouvez changer les choses et apporter une nouvelle vision.